

PUBLIC

Tout salarié ou agent exécutant des travaux chargés de conduire des engins de chantier et/ou d'effectuer des travaux urgents dispensés de DT et DICT, intervenant en suivi et encadrement de travaux, intervenant en préparation administrative et technique des travaux

PRE-REQUIS

Compréhension orale et écrite du français Savoir utiliser un ordinateur et naviguer sur internet Expérience professionnelle requise : OUI

DUREE, DATE, LIEU, HORAIRES

Cf. Convention de formation jointe

MODALITE D'ORGANISATION

Formation en groupe de 4 à 8 personnes, en présentiel

MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

- Livret stagiaire individuel - 1 salle de formation équipée - Vidéoprojecteur, PC, paperboard - Matériel informatique (PC, connexion internet wifi)

REFERENCES

Article R. 554-31 du code de l'environnement
Articles 20 à 22 et article 25 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié
Arrêté du 22 décembre 2015 Guide technique relatif aux travaux à proximité des réseaux (version en vigueur approuvée par l'arrêté du 30 juin 2012)

INTITULE :

Formation Préparatoire à l'examen AIPR

OBJECTIF :

Réussir l'examen AIPR par QCM

CONTENU :**Réglementation concernant les interventions sur le domaine public**

- Présentation de la réforme anti-endommagement
- Qu'est-ce que la DT, la DICT et l'AIPR ?
- Les acteurs et leur rôle : responsable de projet, le maître d'ouvrage, le maître d'œuvres...

- Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public

Principes et points importants de la réforme

- Les principes de l'évolution réglementaire
 - Les textes réglementaires et le calendrier de la réforme
 - Le guichet unique : utilisation en direct
 - La terminologie utilisée à travers la réforme
 - La prévention des dommages : la certification des prestataires de détection et de géo référencement des réseaux, la formation et l'habilitation du personnel
 - La particularité des travaux à proximité de réseaux électriques
 - Le formulaire commun DT DICT, Le récépissé commun et les délais à respecter, La déclaration conjointe DT DICT
 - Les ATU (Avis de Travaux Urgents)
 - Le constat contradictoire
- Le guide technique de la réforme**
- Prescription du guide technique
 - Généralités sur les réseaux, Les réseaux électriques, les réseaux gaz
 - Le marquage-piquetage
 - Le déroulement d'un chantier, les règles à suivre
 - Les endommagements des réseaux, comment se comporter ?
 - Les opérations de localisation, Les investigations complémentaires
 - Les clauses techniques et financières

Réalisation de l'examen**SUIVI - ÉVALUATIONS :**

- Suivi et sanction de la formation : feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation et attestation AIPR en cas de réussite aux examens. - Appréciation de l'acquisition des compétences et de l'atteinte des objectifs par l'organisme de formation : Au terme de la session, une connexion directe sur la plateforme du MEEM permettra à chaque candidat de passer l'examen et de répondre aux questions posées et de satisfaire aux conditions de réussite s'il obtient une note supérieure au minima requis

- Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud puis à froid

METHODES PEDAGOGIQUES :

Formation théorique en salle :

- Animation par le formateur à l'aide d'un support par vidéoprojecteur
- Alternance d'apports théoriques, d'exposés illustrés, d'étude de cas et d'exemples de question issues du Guide technique et du QCM.
- Le séquençage pédagogique de cette action se décompose de la façon suivante :
- La réglementation, les principes et points importants de la réforme
- Le guide technique de la réforme
- Etude de cas et mise en situation
- Entraînement au QCM ; Examen (durée 1 heure)

ENCADREMENT - FORMATEURS :

Profil type (CV détaillés sur simple demande) : Une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle.

- Titulaires des diplômes/titres/certificats requis (titres habilitations électriques, etc.) Au-delà de l'expérience et des compétences requises, nos formateurs ont été, et sont régulièrement, formés, audités et évalués par des organismes extérieurs.